

REPONSE QUIZZ JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Le 8 Mars 2015

1/ Le 8 mars : Cette date à été choisie en 1910 à Copenhague par une confédération internationale de femmes socialistes de tous les pays. **(Photo 1)**

Le 8 mars 1911 pour la première fois, la journée internationale des la femme est célébrée en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en Suisse aux États-Unis

2/En 1982 : Sous François Mitterrand,**(Photo 2)** le gouvernement socialiste français instaure le caractère officiel de la célébration de la journée de la femme le 8 mars. A l'initiative d'Yvette Roudy, toute nouvelle ministre des Droits des Femmes, va se dérouler en France un nombre considérable de cérémonie, toutes destinées à revaloriser l'importance du rôle des femmes dans la société français **(Photo 3)**.

3/ En 1945 : Le 29 avril, tandis que la guerre contre l'Allemagne tirait sur sa fin, les élections municipales donnaient l'occasion aux Française de voter pur la première fois de leur histoire. Les Française ont été parmi les dernières femmes du monde occidental à acquérir le droit de voter et celui de se faire élire **(Photo 4)**.

4/ En 1936 : Sous le gouvernement du Front Populaire avec la nomination aux postes de ministres de Mesdames Cécile Brunschwig, Irène Joliot-Curie et Suzanne Lacore. **(Photo 5)**

5/ Marguerite Yourcenar en 1980est la première femme élue à l'Académie française. **(Photos 6et7)**

*Colette (1873-1954) a été la première femme membre et présidente de l'académie Goncourt
Suzanne Lilar a contribué à l'analyse de l'érotisme et de la sexualité*

6/ La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Toutes deux connurent une fin tragique. Si les femmes ont été privées du droit de vote, cela ne les a pas préservées de partager en raison de leurs positions politiques ou sociales le sort des hommes et beaucoup connurent la prison ou l'échafaud. **(Photos 8et 9)**

7/Simone de Beauvoir. Elle a soulevé la question de la condition féminine avec la publication en 1948 du « Deuxième Sexe », où elle dénonce l'infériorité ressentie par les femmes et les invite à se libérer du joug du conditionnement historique **(Photo 10)**.

8/ Depuis 1965 : Les femmes peuvent exercer une profession sans l'autorisation de leur mari.

9/Vrai : En moyenne, les filles réussissent mieux à l'école que les garçons, que ce soit en termes de durée moyenne des études, de niveau moyen de diplômes ou de taux de réussite aux examens **(photo 11)**.

10/Ce sont tous les membres de la société qui doivent se mobiliser pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. L'approche de l'égalité promue par le Ministère délégué à la cohésion sociale et à la Parité vise ainsi à ce que soient pris en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. Cela se traduit également par la mise en place de mesures en faveur des femmes visant à pallier les inégalités dont elles sont victimes **(Photos 12)**.



Photo 1
8 Mars 1910 à Copenhague



Photo 2
Discours de François Mitterrand qui a reçu 400 femmes au Palais de l'Élysée, ouvrières, employées, mère de famille.



Photo 3
1982 les premières manifestations relatives au 8 mars en France ?



Photo4
1945 les Françaises votent pour la première fois



Photo 5
De gauche à droite
Suzanne Lacore, Irène Jolito-Curie Cécile
Brunschwig.



Photos 6 et 7
Marguerite Yourcenar jeune et en tenue
d'académicienne

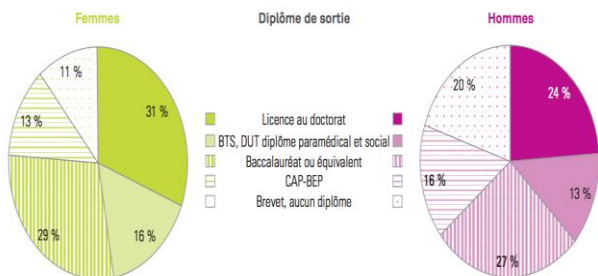


Photo 10
Simone de Beauvoir



Photos 11 et 12
Théroigne de Méricourt et Olympe de Gouges

➤ À la sortie du système éducatif, les femmes sont plus diplômées



Lecture – En moyenne sur 2009, 2010 et 2011, 31 % des filles sorties du système éducatif sont titulaires d’une licence ou d’un diplôme supérieur, contre 24 % des garçons.

Champ : France métropolitaine
 Source : Enquêtes Emploi Insee 2009 à 2011, traitement MEN-MESR DEPP

Photos 13
 En moyenne sur 2009, 2010, 2011, 31% des filles sorties du système éducatif sont titulaires d’une licence ou d’un diplôme supérieur, contre 24% des garçons.

Champ : France métropolitaine
 Source : EnquêteS emploi insee 2009 à 2011, traitement MEN-MESR DEPP



Photo 11
 Le 27 juin 2014, le projet de loi pour l’égalité réelle entre les femmes et les hommes porté par Najat VALLAUD-BELKACEM a été adopté à l’Assemblée nationale à une large majorité. Tous les membres de la société doivent se mobiliser pour faire avancer cette cause.